

---

Jour de séance 66

le vendredi 25 mars 2022

9 h

Prière.

M. Ames (Carleton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à préserver le pont MacElwain à Temperance Vale. (Pétition 42.)

---

M. McKee (Moncton-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à exiger le port du masque à l'intérieur des écoles. (Pétition 43.)

---

M. Bourque donne avis de motion 99 portant que, le jeudi 31 mars 2022, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que, en février 2021, la juge Yvette Finn et John McLaughlin ont été nommés commissaires et chargés d'entreprendre la révision de la *Loi sur les langues officielles* et de trouver des façons d'améliorer l'apprentissage de la langue seconde au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les commissaires ont mené des consultations privées et présenté des recommandations au gouvernement ;

attendu que, le 15 décembre 2021, les commissaires ont présenté au gouvernement leur premier rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que, le 2 février 2022, les commissaires ont présenté leur deuxième rapport sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, lequel porte sur l'apprentissage de la langue seconde ;

attendu que le gouvernement Higgs n'a pas encore donné suite au rapport et aux recommandations qui y figurent ;

attendu que les commissaires ont demandé aux décideurs, lorsque ceux-ci examineraient les recommandations du rapport, « de garder à l'esprit l'énorme pression que la pandémie de COVID-19 a fait peser sur nos diverses institutions et ministères » et ont exhorté le gouvernement à « aborder ces recommandations avec prudence » ainsi qu'à adopter « une approche modérée » ;

attendu que, même si le rapport indique que des mesures pourraient être prises pour améliorer l'apprentissage de la langue seconde et que plusieurs

recommandations y sont faites à cet égard, il y est souligné qu'il « n'est jamais trop tôt pour commencer à apprendre une autre langue » ;

attendu que le rapport fait en outre état de la réussite du programme d'immersion en français en soulignant que les « évaluations provinciales à grande échelle menées par le MEDPE indiquent que plus de 90 % des élèves qui terminent le programme d'immersion en français atteignent au moins un niveau *intermédiaire* de français, et les experts en la matière s'entendent pour dire que cela se traduit par un niveau de compétence conversationnelle » ;

attendu que les commissaires notent que l'établissement d'« objectifs de compétence ambitieux en réponse à une approche de l'excellence scolaire qui consiste à “placer la barre plus haut” » présente un inconvénient ;

attendu que les commissaires ont indiqué que le « changement doit être bien planifié », qu'ils se sont dits conscients « des mises en garde de la vérificatrice générale concernant les changements brusques dans le système d'éducation » et que, à leur avis, il faut « qu'un nouveau programme d'évaluation soit élaboré si nous voulons suivre les progrès de notre province vers un nouvel objectif de compétence linguistique » ;

attendu que les commissaires ont indiqué qu'« une approche uniforme de l'enseignement et de l'apprentissage de la deuxième langue officielle d'un élève n'est pas appropriée dans un écosystème linguistique aussi complexe et diversifié que celui du Nouveau-Brunswick » ;

attendu que, selon les commissaires, des experts considèrent que la « fréquence », l'« intensité », l'« étendue », la « communication significative » et la « motivation » sont des piliers clés de la réussite des programmes de langue seconde et que, s'« il manque l'un ou l'autre de ces piliers, ou que l'un de ceux-ci ne se réalise pas pleinement, un programme de langue n'atteindra pas le niveau d'efficacité qu'il aurait pu » ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas apporter de changements majeurs au programme d'immersion en français au sein du secteur anglophone sans que les changements soient fondés sur des recherches de grande qualité en apprentissage du français langue seconde

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que tout changement apporté aux programmes actuels de langue seconde représente une amélioration de ces programmes et fasse l'objet d'un examen, d'une évaluation et d'un financement appropriés avant sa mise en oeuvre.

---

M. Bourque donne avis de motion 100 portant que, le jeudi 31 mars 2022, appuyé par M. C. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que, en raison de la pandémie, les élèves des niveaux primaire et secondaire du système scolaire ont manqué beaucoup de jours d'école en classe ;

attendu que, même s'il y a eu un enseignement à la maison, des préoccupations ont été exprimées sur le fait qu'un tel enseignement n'a pas assuré la prestation appropriée des programmes éducatifs, laquelle aurait été assurée par un enseignement en classe ;

attendu que de nombreux élèves ont été désavantagés du point de vue éducatif parce qu'ils vivaient dans une région n'ayant pas un accès Internet haute vitesse convenable pour soutenir l'apprentissage à distance ;

attendu que de nombreux élèves ayant besoin d'une aide spécialisée offerte en classe n'ont pas pu obtenir le niveau d'aide dont ils bénéficiaient par le passé ;

attendu que de nombreux parents craignent que les obstacles pédagogiques engendrés par la pandémie aient nui au progrès scolaire de leurs enfants ;

attendu qu'il faut veiller à ce que les enfants ne prennent pas de retard en matière d'éducation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter immédiatement un plan afin de mesurer les effets des possibilités pédagogiques réduites sur l'éducation

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un plan complet afin de garantir que les enfants ne seront pas désavantagés du point de vue éducatif par les obstacles pédagogiques engendrés par la pandémie.

---

M<sup>me</sup> Landry donne avis de motion 101 portant que, le jeudi 31 mars 2022, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que le projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur les dons de tissus humains*, a été déposé le 11 mai 2021, a fait l'objet d'un débat à l'étape de la deuxième lecture le 13 mai 2021 et a été renvoyé au Comité permanent de modification des lois ;

attendu que le projet de loi a bénéficié d'un appui considérable et que le gouvernement a convenu de le ramener à l'Assemblée législative ;

attendu que le projet de loi n'a pas encore été étudié par le Comité permanent de modification des lois ;

attendu que les deux commissaires nommés pour procéder à la révision de la *Loi sur les langues officielles* et examiner l'apprentissage de la langue seconde ont déposé deux rapports, dont le dernier a été déposé le 2 février 2022 ;

attendu que le gouvernement n'a pas encore donné suite aux constatations et aux recommandations des commissaires ;

attendu que l'Assemblée législative a adopté des motions auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite ;

attendu que l'attitude du gouvernement qui consiste à ne pas tenir compte de la volonté des parlementaires montre le mépris qu'il a à l'égard de l'autorité de la Chambre et de la volonté de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner suite en temps opportun aux motions et aux mesures législatives adoptées à l'Assemblée législative et à établir un plan afin de mettre en oeuvre les mesures et initiatives soutenues, lequel comprendrait la présentation régulière de rapports et de bilans des progrès accomplis

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner suite en temps opportun aux rapports commandés par le gouvernement.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, reporte la troisième lecture de plusieurs projets de loi au mardi 29 mars 2022 et annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne maintenant le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 95, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de gestion du cannabis pour 2018-2019	(24 mars 2022) ;
rapport annuel de la Société de gestion du cannabis pour 2019-2020	(24 mars 2022) ;
rapport annuel de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick pour 2019-2020	(24 mars 2022).